

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 janvier 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2019

Présents : M. MENARD – Mme PAGANUCCI - M. ADAM - Mme BLONDEAU - M. DESHAYES – M. PÉREON - M. PRENANT - M. HEBERT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : Mme MÉRAUD (pouvoir à Monsieur PIGOREAU) – M. ERMISSE (pouvoir à M. MÉNARD)

Absente : Mme LETANT - Mme FERNANDES-PENTEADO

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2018 est approuvé.

**2. Situation financière**

Monsieur MÉNARD fait un point financier sur les finances de la commune. A fin 2018, le fonds de roulement est estimé à 320 000 €, tenant compte d'un excédent de fonctionnement estimé à 450 000 € au minimum et d'un déficit d'investissement de 130 000 €. La capacité d'autofinancement (CAF) brute est d'environ 250 000 € et la CAF nette est de 150 000 € au minimum, la différence représentant l'annuité de l'emprunt. La trésorerie de la commune, tous budgets confondus, était de 450 000 € au 31 décembre 2018.

Ces résultats laissent la possibilité d'envisager l'avenir avec optimisme tout en restant vigilant compte-tenu des investissements de 2019.

**3. Finances** : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets (commune, eau, assainissement)

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le conseil décide d'inscrire, au budget communal :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service communal, en 2018, en dehors des chapitres 16 et 18 : 922 421 €

- limite du quart : 230 605 €, arrondi à 230 600 €

- affectation des crédits :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 50 000 €,

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 100 000 €,

- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 80 600 €,

Le conseil décide d'inscrire, au budget eau :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service de l'eau, en 2018, en dehors des chapitres 16 et 18 : 245 537 €

- limite du quart : 61 384 €, soit arrondi à 61 300 €

- affectation des crédits :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 15 000 €

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 26 300 €,

- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 20 000 €

Le conseil décide d'inscrire, au budget assainissement :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service de l'assainissement, en 2018, en dehors des chapitres 16 et 18 : 155 961 €

- limite du quart : 38 990,25 € arrondi à 38 900 €

- affectation des crédits :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 6 000 €

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 20 000 €

- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 12 900 €

#### **4. Services de l'eau et de l'assainissement :**

- réduction de factures

##### **\*Demande de M. MORCOS**

M. MORCOS nous a fait part d'une importante fuite d'eau au 12 rue du Coteau Saint-André. Le relevé du compteur fait apparaître une consommation de 467 m<sup>3</sup>. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 43 m<sup>3</sup>. Il demande une réduction de la partie assainissement d'un montant 351,92 € équivalent à  $(467-43) \times 0,83$  €. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau peut être facturé, soit 86 m<sup>3</sup>. Ces réductions seraient accordées. Le conseil décide d'accorder la remise gracieuse correspondant à 424 m<sup>3</sup>, sur la part assainissement et de ne facturer que 86 m<sup>3</sup> d'eau, sous réserve de production de justificatifs de réparation.

##### **5. Livret : remboursement frais tirage**

Le tirage des livrets souvenirs de la cloche ont été imprimés par la société PrintOclock. Afin de garantir la date de livraison avant la cérémonie de vœux, Monsieur ADAM a commandé et payé, via Internet, les 250 livrets pour un montant de 691,20 TTC. En effet, la commune n'étant pas enregistrée auprès de la société, la commande ne pouvait pas être validée dans des délais raisonnables.

Par ailleurs, Monsieur ADAM a également payé, par avance, une facture de 104,88 € TTC pour l'impression d'une bâche, au mois d'août 2018. Cette bâche a permis d'annoncer la coulée de la cloche.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide de rembourser à Monsieur ADAM l'intégralité des sommes engagées d'un montant de 796,08 €.

A ce jour, 76 livrets ont été vendus.

##### **6. Cœur de village : planification des travaux d'aménagement**

Monsieur PIGOREAU présente ses excuses pour la réunion du 16 janvier qu'il a oublié.

Suite à la réunion du 16 janvier 2019, où ont été signés les marchés avec les quatre entreprises retenues, Monsieur le Maire présente le calendrier de programmation des travaux pour l'année 2019 :

- 28 janvier 2019 à 14 h : Réunion des commerçants/bureaux d'études
- 7 février : réunion avec bureaux d'études et entreprises pour détails planning
- 25 février 2019 : installation implantation des plots de marquage pour simulation projet et sens de circulation
- 8 mars à 20 h 30 : réunion publique
- A partir du 25 mars 2019 : installation du chantier et préparation, place Fortier
- Début avril : début chantier sur la place Fortier VRD (voirie, réseaux et divers)
- 23 septembre : fin de travaux de la place Fortier
- A partir du 24 septembre : travaux avenue du 11 novembre et avenue du Petit Thouars

Ce calendrier sera affiné lors de la prochaine réunion du 7 février

Monsieur Claude HAOUIZÉE est chargé de la liaison entre la municipalité, les habitants et les bureaux d'études ; sa mission est de faire remonter les informations et les écarts constatés entre le projet et la réalisation. Les bureaux d'études, maîtres d'œuvre, SATIVA, ECMO et ON restent les interlocuteurs privilégiés avec les entreprises.

Les réunions de chantier sont fixées au lundi à 11 h.

Nicolas CORMIER, responsable des services techniques communaux, est intégré aux réunions. La commune assurera le remplacement des branchements d'eau potable en plomb, préalablement aux travaux.

La fête de la Saint-Gilles sera exceptionnellement déplacée sur le parking de l'Artésienne, pour l'édition 2019 ; elle aura lieu à nouveau sur la place Fortier, à partir de 2020.

La commission cœur de village s'est réunie le 12 janvier 2019 pour examiner les 8 projets présentés par l'école du Paysage de Blois, pour le mobilier urbain. Les 8 propositions sont très hétérogènes. Chaque membre va analyser individuellement les propositions selon les critères définis lors de la réunion ; le choix sera arrêté lors de la prochaine réunion du 26 janvier 2019.

Monsieur MÉNARD fait une prévision financière de l'opération cœur de village : 753 000 € HT (hors terrain multisport) sont à financer sur le budget communal en 2019 et 120 000 € HT sur le budget de l'eau. L'agence de l'eau est sollicitée pour soutenir le projet. Il restera 350 000 € HT de dépenses pour la phase de travaux de 2020/21.

300 à 350 000 € de subventions devraient être versées pour cette première tranche du projet, en 2019.

La caisse des dépôts propose de faire une offre de prêt remboursable sur 35 à 40 ans, à un taux de 2,05 %, durée envisageable pour Monsieur DESHAYES, au vu des travaux à réaliser.  
Monsieur MÉNARD demande à l'ensemble du conseil d'être disponible lors de la réunion publique.

#### **7. Terrain multisports : projet**

Lors de la séance de conseil municipal du 23 novembre 2018, le conseil municipal a décidé d'inscrire la création d'un terrain multisport, à proximité de l'Artésienne.

Madame PAGANUCCI présente le cahier des charges d'un terrain de 22m x 12 m (hors buts) qui sera soumis à la consultation des entreprises :

- Protection de 3 m + filets au-dessus des buts
- 4 buts brésiliens
- 1 panneau de basket extérieur
- 2 mini panneaux de basket intérieur
- 2 panneaux de basket à l'intérieur, au-dessus des buts
- 2 buts
- 2 poteaux (au milieu du terrain) pour le volley
- 1 accès PMR dans les buts, sur le côté pour éviter les vélos
- Pas d'ouverture sur les côtés
- Marquage :
  - o 1 ligne avec rond central
  - o 2 lignes de but
  - o 2 raquettes de basket
  - o 2 zones de handball
- Structure en métal (pas de bois) ; option en matériaux composites
- Gazon synthétique avec sable
- 2 pistes d'athlétisme, à l'extérieur

Il n'est pas prévu d'éclairer le terrain.

Monsieur JUMERT propose qu'il y ait une option pour installer des filets sur les côtés.

Pour rappel, l'enveloppe budgétaire sera d'environ 63 000 € hors taxes.

Le conseil municipal approuve le projet présenté par Madame PAGANUCCI et autorise Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager et à lancer la consultation des entreprises, dont la maîtrise d'œuvre est confiée à la société VIATEC. Les délais d'instruction du permis d'aménager sont de 4 mois maximum. Les travaux dureront environ un mois.

#### **8. Festilésime 2019**

Madame PAGANUCCI fait la synthèse des spectacles et subventions pour l'année 2019. Un seul des deux spectacles sera subventionné par le conseil départemental. En effet, il finance deux spectacles par commune ; le second spectacle subventionné sera celui organisé par la société musicale du 18 mai.

Vu la qualité des spectacles proposés, la qualité de la salle de l'Artésienne, il paraît cohérent de maintenir la programmation des deux spectacles proposés : le 2 mars : Anna et le 23 novembre : BIG YAZ EXPLOSION rythm'n blues. Le conseil approuve ce choix tenant compte que la commune aura à supporter entre 2 000 et 2 500 € restant à charge.

#### **9. Affaires diverses**

- **Communauté d'agglomération Territoires Vendômois** :
- conséquences de la démission du Président

Monsieur MÉNARD présente le calendrier des élections, suite à la démission de Monsieur BRINDEAU. La municipalité de Vendôme sera réélue lors du conseil municipal du 31 janvier et le bureau communautaire sera renouvelé le 2 février.

- **Information concernant ID CONSTRUCTION**

Monsieur le Maire informe le conseil que la SAS ID CONSTRUCTION a été déclarée en état de liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Blois, le 30 novembre 2018 (poursuite d'activité autorisée jusqu'au 28 février 2019).

- **Comité des fêtes**

Lors de son assemblée générale du 11 janvier 2019, le comité des fêtes a renouvelé son bureau, le président ne souhaitant pas poursuivre sa mission. Le nouveau bureau est donc composé comme suit :

- Président : Jackie BOURGUIGNEAU,
- Vice-Président : Nicolas ROUBALAY,
- Trésorier : Thierry BUREAU,
- Secrétaire : Michèle BOURGUIGNEAU

- **Information CATV – direction enfance jeunesse**

Une animatrice du service jeunesse de la CATV est venue présentée les projets d'animation qui seront mis en place à partir du mois de février et notamment la prise en charge des enfants entre 9 et 17 ans, au départ de la commune.

- **Fibre optique**

Le déploiement de la fibre optique se fera à partir de 2019 sur la commune où 394 foyers pourront être raccordés ; la commune sera desservie entièrement en 2021 avec le raccordement des 250 autres foyers.

- **Casalire**

L'ancienne cabine téléphonique située près de la poste est transformée en case à livres nommée *Casalire*.

Le projet est abouti grâce à l'installation des casiers à livres fabriqués et installés par Monsieur CORMIER, responsable des services techniques de la commune, qui est félicité pour son travail. Les livres seront gérés par la bibliothèque et le local sera géré par la commune.

- **Le grand débat et cahier de doléances**

Le gouvernement a mis en place un grand débat ; Monsieur MÉNARD va se renseigner si la communauté d'agglomération met en place des réunions sur les quatre thèmes proposés.

La sous-préfète a été nommée référente pour l'organisation des réunions dans la région entre le 15 janvier et le 15 mars 2019. Le rôle de la commune est de susciter la mise en place de réunions. L'information va être relayée dans la brève de début février. Chacun peut contribuer à la réflexion, via internet.

Un cahier de doléances est à disposition à la mairie jusqu'au 15 mars.

*La séance est levée à 22 h 45*

 **Le Maire,**  
*Jean-Yves MENARD*  
**Jean-Yves MENARD**